



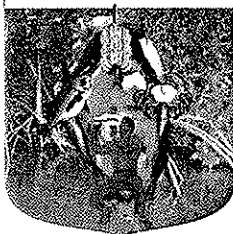
## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

### Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONTSINERY  
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

**DATE DE CONVOCATION**

05 Juin 2008

**DATE D’AFFICHAGE**

05 Juin 2008

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 14  
ABSENTS : 01  
QUORUM : 08

**DELIBERATION N°2008/36/M-T**

**L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est rassemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE  
Bureau central du courrier

17 JUIN 2008

ARRIVEE

TRANSMIS A M. LE MAIRE MONTSINERY

**Délibération N°2008/36/MT portant  
Réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire  
Léopold HEDER de Montsinéry**

Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Juin 2008

Monsieur le Maire expose :

De nombreux enfants scolarisés à l'école élémentaire Léopold HEDER de Montsinéry se rendent à l'école en bicyclette. Faute d'abris, les vélos sont garés à l'extérieur contre le mur d'enceinte de l'école, exposés aux intempéries et aux vols.

Afin de remédier à ce problème, la commune projette de réaliser un abri à l'intérieur des murs de l'école.

**Travaux à réaliser :**

Les travaux consistent à réaliser une structure en charpente métallique avec couverture en tôles acier.

**Coût estimatif de la réalisation :**

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 2 043,50 Euros.

**Plan de financement :**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

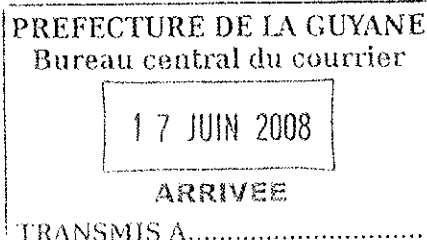
- DGE (60%)	: 1 406,10 €
- Commune (40%)	: 937,40 €
<b>Montant total</b>	<b>: 2 343,50 €</b>

Il vous est donc demandé :

- 1) – d'approuver le principe de réalisation de cette opération ;
- 2) – d'approuver le coût estimatif de 2 343,50 Euros ;
- 3) – d'approuver le Plan de Financement proposé ;
- 4) – d'autoriser le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à cette opération dans la limite financière prévue ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé du Maire ;



.../...

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la réalisation d'un abri pour cycles à l'école de Montsinéry.

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

**DECIDE :**

**APPROUVE** le principe de réalisation d'un garage à cycles à l'école élémentaire de Montsinéry.

**APPROUVE** le coût estimatif de **2 343,50 Euros**.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

- DGE (60%)	: 1 406,10 €
- Commune (40%)	: 937,40 €
<b>Montant total</b>	<b>: 2 343,50 €</b>

**DEMANDE** au Maire de rechercher les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à l'opération dans la limite financière de **2 343,50 Euros**.

**ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX CONTRE ZERO (0).**

Pour certification exécutoire,



Le Maire

**Patrick LECANTE**

